

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DÉCEMBRE 2019

Convocation le 11 décembre 2019

*L'an deux mille dix-neuf, le seize décembre à dix-huit heures s'est réuni le Conseil Municipal sous La présidence de Jérôme Bonafous, Maire de Les Arques.*

*Étaient présents : Jérôme Bonafous, Frédérique Boret, Élisabeth Bousquet, Roger Bourhoven, Sylvia Goulding et Sylvia Jouhanneau*

*Étaient absents : Rémy Soullignac, Fabrice De Nardi ; Dominique Colombo qui donne pouvoir à Jérôme Bonafous ; Daniel Hobmaier qui donne procuration à Frédérique Boret ; Fabrice Redoules qui donne procuration à Roger Bourhoven.*

*Secrétaire de séance : Frédérique Boret*

**TARIFS ET REGLEMENTATIONS CIMETIERES COMMUNALES**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que l'extension au cimetière St Martin est achevée. Il faut revoir les tarifs des concessions sur les deux cimetières et régler l'habillage des concessions.

Monsieur Le Maire propose :

**TARIF DES CONCESSIONS :**

	ST MARTIN	ST ANDRÉ
Columbarium case 2 urnes	600€	
Columbarium case 3 urnes	900€	
Concession « bâtie » 2 places	2 300€	
Concession « bâtie » 4 places	4 600€	
Concession pleine terre (1 place de 2.40mX1m)		50€
Concession pleine terre (2 places de 2.40mX1,5m)		100€

**REGLEMENTATION DES CIMETIERES :**

Cimetière St Martin : Toutes les concessions sont accordées à perpétuité. Elles devront obligatoirement être habillées en pierre à la charge du propriétaire acquéreur.

Cimetière St André : Toutes les concessions seront accordées à perpétuité. Elles devront être habillées obligatoirement en pierre du Lot à la charge du propriétaire acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le tarif des concessions tel que décrit dans le tableau ci-dessus ;
- **APPROUVE** le règlement des cimetières ;

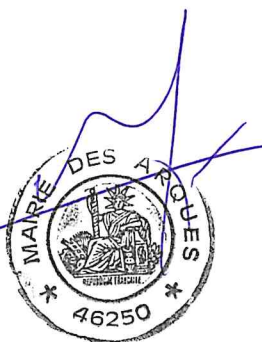
**Le conseil municipal vote et approuve :**

POUR : 9

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré  
en séance publique, le jour, mois et an que dessus  
Cet acte a été publié le 18/12/2019  
Le Maire,  
Jérôme Bonafous



Les Arques, le 16/12/2019

Le Maire,  
Jérôme Bonafous

